

COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 1er octobre 2015

Le premier octobre deux mille quinze à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la présidence de Monsieur Simon PLENET. Président.

Étaient présents: Mesdames et Messieurs Céline BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Martine CHAMBON, Éliane COSTE, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Olivier DUSSOPT (arrivé à 18h15), Geneviève FAVERJON, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Christian FOREL, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Alain GEBELIN, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Édith MANTELIN, Laurent MARCE, Vincent MAYOT, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Véronique NEE, Patrick OLAGNE, Eric PLAGNAT, Aurélia PLENET, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE (arrivé à 18h15), Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL. Jean-Pierre VALETTE et Alain ZAHM en qualité de délégués titulaires.

<u>Étaient absents et excusés</u>: Mesdames et Messieurs Christian ARCHIER, Bernard BALAYE, Thierry CHAPIGNAC, François CHAUVIN, Max DESSUS, Isabelle FRANÇOIS, Frédéric FRAYSSE, Patrice GIRARD, Bernard MARCE, Martine OLLIVIER et Irène THOMAS.

Pouvoirs et représentations :

Bernard BALAYE a donné pouvoir à Virginie FERRAND
Thierry CHAPIGNAC a donné pouvoir à Michel SEVENIER
François CHAUVIN a donné pouvoir à Olivier DUSSOPT
Max DESSUS a donné pouvoir à Céline BONNET
Frédéric FRAYSSE a donné pouvoir à Éliane COSTE
Patrice GIRARD a donné pouvoir à Patrick OLAGNE
Bernard MARCE a donné pouvoir à Louis-Claude GAGNAIRE
Martine OLLIVIER a donné pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE

Secrétaire de séance : Michèle DEYGAS

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 25 septembre 2015

Membres en exercice : 48 titulaires + 9 suppléants

Présents : 37 titulaires

Pouvoirs: 8

Votants: 45

Messieurs Olivier DUSSOPT et Marc-Antoine QUENETTE, retardés, ne prennent pas part au vote.

<u>2015.257 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25</u> JUIN 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Messieurs Olivier DUSSOPT et Marc-Antoine QUENETTE, entrent en séance et prennent part aux prochains votes.

2015.258 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014,

AUTORISE Monsieur le Président à le transmettre aux maires des communes membres de la communauté,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

<u>2015.259 - HABITAT - ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS</u>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 43 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame Virginie FERRAND + pouvoir de Monsieur Bernard BALAYE),

DECIDE d'élaborer un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,

APPROUVE les modalités d'association des communes membres et des bailleurs sociaux sur le territoire ci-avant exposées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier à signer toute pièce afférente à ce dossier.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

<u>2015.260 - PROSPECTIVE ET URBANISME - ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL D'HABITAT (PLH) - ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-ÉTIENNE (EPURES)</u>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 39 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS,

(Madame Virginie FERRAND + pouvoir de Monsieur Bernard BALAYE, Monsieur Eric PLAGNAT, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE + pouvoir de Madame Martine OLLIVIER et Monsieur René SABATIER),

APPROUVE le projet de convention avec l'agence d'urbanisme de la région Stéphanoise (EPURES) ci-annexé et VALIDE l'adhésion à EPURES correspondante pour l'année 2015,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention partenariale.

APPROUVE l'avenant n°1 fixant le montant de la participation financière au programme partenarial d'EPURES à 15 500€ pour l'année 2015,

APPROUVE la désignation de Madame Martine CHAMBON, Madame Danielle MAGAND et Monsieur Denis SAUZE en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay à l'assemblée générale d'EPURES,

APPROUVE la désignation de Monsieur Denis SAUZE en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay au Conseil d'administration d'EPURES,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant au dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

<u>2015.261 - PROSPECTIVE ET URBANISME – MISSION DE PREFIGURATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)</u>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 38 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS

(Madame Michèle DEYGAS, Madame Virginie FERRAND + pouvoir de Monsieur Bernard BALAYE, Monsieur Eric PLAGNAT, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE + pouvoir de Madame Martine OLLIVIER et Monsieur René SABATIER),

VALIDE l'engagement d'une mission de préfiguration par l'agence d'urbanisme de Lyon « URBALYON » pour un montant total de 18 000€ pour l'année 2015,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

Monsieur Patrice GIRARD entre en séance et prend part aux votes ; il a le pouvoir de Madame Irène THOMAS.

Monsieur Daniel MISERY s'absente momentanément de séance et ne prend pas part au vote des deux prochaines délibérations.

TRANSPORTS

<u>2015.262 - TRANSPORTS – CREATION D'UNE REGIE DES TRANSPORTS DOTEE DE LA</u> SEULE AUTONOMIE FINANCIERE ET ADOPTION DE SES STATUTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de créer, pour gérer l'exploitation directe des services publics de transport, une régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « Annonay Agglomération transports », compétente sur les communes de Savas, Saint-Clair, Saint-Marcel-lès-Annonay et Boulieu-lès-Annonay.

FIXE la date de création de la régie au 1er octobre 2015 pour une entrée en activité effective le 1er janvier 2016,

CONFIE à cette régie, sur son périmètre de compétences précisé dans ses statuts, les missions suivantes :

- la gestion technique et commerciale des services de transports,
- l'entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers,
- la gestion des relations avec les usagers,
- le tout dans le respect de la réglementation en vigueur.

DECIDE que la dotation initiale représente la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature ou en espèces effectués par la Communauté d'Agglomération déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition, lesquelles sont mises à la charge de la régie, celle-ci sera fixée lors d'un prochain conseil communautaire,

APPROUVE les statuts ci-annexés,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2015.263 - TRANSPORTS - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA REGIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le règlement intérieur pour la régie des transports nommée « Annonay Agglomération transports »

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Daniel MISERY entre en séance et prend part au vote des prochaines délibérations.

3/8

<u>2015.264 - TRANSPORTS - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL</u> D'EXPLOITATION DE LA REGIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITÉ

DESIGNE comme membres du Conseil d'exploitation de la régie des transports dénommée « Annonay Agglomération transports », à compter du 1er octobre 2015, les conseillers suivants :

- Monsieur Thomas TOULARASTEL, conseiller communautaire, Vice-président aux transports et déplacements,
- Madame Céline BONNET, conseiller communautaire, Vice-présidente Finances, marchés publics et administration générale
- Monsieur Patrice GIRARD, conseiller communautaire, Vice-président assainissement et voirie,
- Madame Agnès REYNIER, inspectrice de l'Éducation nationale,
- Madame Solange DIARD, ancienne déléguée du SIVD.

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Madame Julia FOLTRAN s'absente momentanément de séance et ne prend pas part au vote des deux prochaines délibérations.

ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

2015.265 - TARIFS ASSAINISSEMENT 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

FIXE conformément au tableau ci-dessous, les tarifs 2016 pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques, composés d'un abonnement semestriel perçu d'avance et d'une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, pour les services exploités en régie,

COMMUNE	ABONNEMENT SEMESTRIEL	PART PROPORTIONNELLE
Annonay	20,20	0,781
Boulieu-lès-Annonay	23,80	0,811
Davézieux	18,12	0,85
Le Monestier	18,40	0,628
Roiffieux	21,67	0,786
Savas	25,93	0,85
St-Clair St-Clair	23,64	0,796
St-Cyr	20,96	0,764
St-Julien Vocance	26,64	0,614
St-Marcel-lès-Annonay	25,22	0,722
Talencieux	19,53	0,708
Thorrenc	15,27	0,793
Vanosc	27,07	0,628
Vernosc-lès-Annonay (part collecte)	5,34	0,69
Vernosc-lès-Annonay (part traitement pour station de Vert)	4,12	0,04
Villevocance	18,54	0,702
Vocance	23,94	0,639

FIXE le montant de la surtaxe communautaire applicable au traitement des eaux usées de Vernosc-lès-Annonay, exploité en délégation, à un abonnement semestriel de 7,63 € HT perçu d'avance et une part proportionnelle à 0,285 € HT par m3 d'eau potable consommé,

ADOPTE les tarifs de l'assainissement 2016 suivant la grille tarifaire annexée à la présente délibération et les modalités sus-mentionnées.

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2015.266 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA PERCEPTION ET LE REVERSERMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention pour la perception et le reversement de la redevance assainissement collectif,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Madame Julia FOLTRAN entre en séance et prend part au vote des prochaines délibérations.

2015.267 - MARCHE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE « TRAVAUX ET ENTRETIEN DE VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET TERRASSEMENT » - CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY, LA COMMUNE D'ANNONAY ET D'AUTRES COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

* * * *

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay, la commune d'Annonay et d'autres communes du bassin d'Annonay en vue de la passation de l'accord-cadre « Travaux et entretien de voirie, réseaux divers et terrassement ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Élu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

DESIGNE Monsieur Patrice GIRARD et Madame Céline BONNET respectivement, membre titulaire et suppléant de la Commission d'attribution de l'accord-cadre du groupement de commandes.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

<u>2015.268 - PATRIMOINE BATI - ELABORATION DES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)</u>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour mettre en conformité l'ensemble des ERP et IOP du patrimoine intercommunal,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

SOLIDARITE

<u>2015.269 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2012/2015</u>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes du projet d'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2012/2015 annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse et tout document s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<u>2015.270 - MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA MISSION LOCALE</u>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ.

DÉSIGNE en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay au sein de la mission locale, les conseillers suivants :

Célia ALLÉON (Vocance)

Yves BOULANGER (Vanosc)

Martine CHAMBON (Roiffieux)

Dominique CHARRA (Vernosc)

Nadège COUZON (Annonay)

Julia FOLTRAN (Annonay)

Delphine GAILLARD (Boulieu)

Myriam GAILLARD (Roiffieux)

Aurélia PLENET (Vernosc)

Michel SEVENIER (Annonay)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

<u>2015.271 – MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES DELEGUES AU GRAND PROJET RHÔNE-ALPES (GPRA) RHONE MEDIAN</u>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

DÉSIGNE en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay au sein du GPRA Grand Projet Rhône-Alpes, Rhône MEDIAN, les conseillers suivants :

Monsieur Alain ZAHM en qualité de titulaire,

Denis SAUZE en qualité de suppléant,

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

* * * *

2015.272 - MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

PROCLAME la modification des listes de conseillers communautaires et municipaux qui composent les commissions comme suit :

	Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
Économie	Christian ARCHIER (St Julien Vocance) Aïda BOYER (Annonay) François CHAUVIN (Annonay) Louis Claude GAGNAIRE (Roiffieux) Bernard MARCE (Davézieux) Vincent MAYOT (Vernosc) Véronique NEE (Annonay) Eric PLAGNAT (Annonay) René SABATIER (Saint-Clair) Michel SEVENIER (Annonay) Alain THOMAS (Savas) Alain ZAHM (Davézieux)	Christine ARMISSOGLIO (Villevocance) Stéphanie BARBATO (Annonay) Aurélie FLAMAND-BONNET (Boulieu) Serge GAMON (Roiffieux) Geneviève LAMBERT (Thorrenc) Murielle REY (Annonay)
Aménagement	Martine CHAMBON (Roiffieux) Christophe DELORD (Roiffieux) Virginie FERRAND (Vocance) Isabelle FRANÇOIS (Annonay) Danièle MAGAND (Annonay) Bernard MARCE (Davézieux) Véronique NEE (Annonay) Martine OLLIVIER (St Cyr) Marc-Antoine QUENETTE (Annonay) René SABATIER (Saint-Clair) Denis SAUZE (Monestier) Antoinette SCHERER (Annonay)	Angélique BERAUD (Vocance) Matthieu CABANTOUS (Annonay) Jean-Pierre DARD (Vernosc) Daniel EDELY (Villevocance) Olivier FOURNERON (Thorrenc) Gérard HEYRAUD (Roiffieux) Anthony LAURENT (Annonay) Maurice MATHEVET (Vanosc) Robert SEUX (Talencieux) Jérôme VINCENT (Boulieu)
Environnement	Bernard BALAYE (St Cyr) Marie-Claude DEFOUR (Vocance) (suppléante) Christian FOREL (Thorrenc) Patrice GIRARD (ST Marcel) Lucien LOUBET (Davézieux) Laurent MARCE (Talencieux) Sabine MOULIN (Monestier) (suppléante) Marc-Antoine QUENETTE (Annonay) René SABATIER (Saint-Clair) Antoinette SCHERER (Annonay) Jean-Pierre VALETTE (Annonay)	Dominique CHARRA (Vernosc) Gilles CHEMARIN (Roiffieux) Marie-Claire CHOL (Saint-Clair) Dominique DANTHONY (Thorrenc) Gilles DUFAUD (Davézieux) Gérard HEYRAUD (Roiffieux) Patrick LARGERON (Annonay) Fernand LEPIN (Vanosc) Jean-Yves MONNET (Boulieu) Murielle REY (Annonay) Frédéric SCHMELZLE (Villevocance)
Transports	Céline BONNET (Boulieu) Yves BOULANGER (Vanosc) Michèle DEYGAS (Annonay) Frédéric FRAYSSE (Annonay) Lucien LOUBET (Davézieux) Marie-Hélène REYNAUD (Davézieux) Denis SAUZE (Monestier) Thomas TOULARASTEL (Villevocance)	Monique BARBE (Vernosc) Christèle DUPLAN-SEUX (Thorrenc) Channtha EPAL (Vanosc) Gracinda HERNANDEZ (Annonay) Agnès PEYRACHE (Vernosc) Daniel QUIBLIER (Roiffieux) Murielle REY (Annonay)
Culture	Yves BOULANGER (Vanosc) Thierry CHAPIGNAC (Annonay) Michèle DEYGAS (Annonay) Daniel MISERY (Annonay) Marie-Hélène REYNAUD (Davézieux)	Célia ALLÉON (Vocance) Yvonne AUVRAY (Davézieux) Stéphanie BALESTRA (Vernosc) Cyrielle BAYON (Annonay) Christelle CANO (St Clair) Cécile CELETTE (Saint-Cyr) Christiane CLEMENT (Thorrenc) Dominique DILIGENT (Villevocance) France LELEU (Vocance) Chrystelle MASSARDIER (Vernosc) Joël PASCAL (Roiffieux) Jean-Pierre VALENTIN (Boulieu)

Sports	Max DESSUS (Boulieu) Julia FOLTRAN (Annonay) Juanita GARDIER (Annonay) Alain GEBELIN (Annonay) Édith MANTELIN (Annonay) Marc-Antoine QUENETTE (Annonay)	Christophe CHAZOT (Davézieux) Jean-Philippe COHEN (Vernosc) Nadège COUZON (Annonay) Claude JAMONAC (Roiffieux) Alexis MOREL (Villevocance) Gilles NOVAT (Davézieux) Patricia SASSOLAT (Vocance) Jean-François SCHMELZLE (Vernosc)
		Damien SOULIER (Vanosc) Laurent VEYRE (Vocance)

2015.273 - DÉLIBÉRATIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DES SÉANCES DU 2 JUILLET ET DU 8 SEPTEMBRE 2015

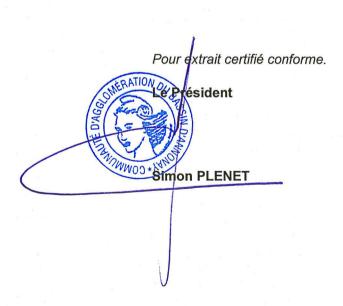
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau Communautaire pour les séances du 2 juillet et du 8 septembre 2015.

<u>2015.274 - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT</u>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PREND ACTE des décisions prises par le Président pour la période susvisée.

La séance est levée à 20h10.



Affiché le - 6 0°CT. 2015

en vertu de l'article 5121-5 du CGCT.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées.